

Matières		Choix	COEFF	ECTS	VH
SEMESTRE 1 - 30 ECTS					
			30	30	294
2 UE obligatoires			15	15	129
Construire une stratégie juridique pour l'action publique et la protection des droits	UE1 :		12	12	96
	Choisir 2 CM avec TD entre				
	● CM Théorie générale de l'Etat	☐	6	6	33
	TD Théorie générale de l'Etat				15
	● CM Contentieux administratif	☐	6	6	33
	TD Contentieux administratif				15
	● CM Droit du service public	☐	6	6	33
	TD Droit du service public				15
	UE 4 :		4	4	33
	Choisir le CM non pris dans l'UE1				
	● Théorie générale de l'Etat	☐	4	4	33
	● Contentieux administratif	☐	4	4	33
	● Droit du service public	☐	4	4	33
			8	8	99
2 CM obligatoires					
Mettre en œuvre une stratégie de protection des droits en contexte européen et international	● Droit européen & international des droits de l'Homme	☒	3	3	33
	● Droit public comparé	☒	3	3	33
	& Choisir 1 CM entre				
	● Droit de la fonction publique	☐	2	2	33
	● Droit de la vie politique	☐	2	2	33
			6	6	66
Construire des compétences juridiques et linguistiques spécialisées dans l'espace européen et hispano-américain	UE1 : 2 CM obligatoires		4	4	36
	● Derecho del mercado interior / Droit des libertés de circulation	☐	2	2	18
	● Contencioso constitucional / Contentieux constitutionnel espagnol	☐	2	2	18
	UE2 : 2 TD obligatoires		2	2	30
	● Derecho español de sociedades / Droit espagnol des sociétés	☐	1	1	15
	● Simulación de juicio / Simulation de procès	☐	1	1	15
Enseignements soumis aux Points Bonus : Les points bonus attribués peuvent majorer la moyenne semestrielle d'un maximum de 0,5 point. Quand l'étudiant réalise 2 activités, les points bonus obtenus pour chacune des activités se cumulent dans la limite de 0,5 point supplémentaire par semestre. Chaque activité est évaluée par une note sur 20. Le barème d'attribution de points bonus au semestre est le suivant : 0 à 9,99/20 : 0 point; de 10/20 à 11,99/20 : 0,1 point; de 12 à 13,99/20 : 0,15 point; de 14 à 15,99/20 : 0,2 point; de 16 à 20/20 : 0,25 point La moyenne semestrielle de l'étudiant prise en compte par le jury est la moyenne résultant des notes obtenues dans les différentes évaluations prévues par la maquette majorée des points bonus acquis. En cas de redoublement, les points bonus au titre de l'année N ne sont pas conservés pour l'année N+1. La liste des activités éligibles aux points bonus et l'attribution des points bonus sont validés par la commission dédiée de l'établissement (cf. détails sur la page points bonus sur www.cyu.fr)					
Valoriser son engagement dans la société					

Matières		Choix	COEFF	ECTS	VH
SEMESTRE 2 - 30 ECTS			30	30	294
Construire une stratégie juridique pour l'action publique et la protection des droits	2 UE obligatoires		16	16	129
	UE 1 :		12	12	96
	Choisir 2 CM avec TD entre :				
	CM Histoire des idées politiques	☐	6	6	33
	TD Histoire des idées politiques				15
	CM Contentieux constitutionnel	☐	6	6	33
	TD Contentieux constitutionnel				15
	CM Droit public des contrats	☐	6	6	33
	TD Droit public des contrats				15
	UE 2 :		4	4	33
Mettre en œuvre une stratégie de protection des droits en contexte européen et international	& Choisir un CM parmi les enseignements suivants et non pris en UE 1				
	Histoire des idées politiques	☐	4	4	33
	Contentieux constitutionnel	☐	4	4	33
	Droit public des contrats	☐	4	4	33
	EUTOPIA : Legal History	☐	4	4	18
	2 CM obligatoires		8	8	99
	Histoire des droits de l'Homme	☐	3	3	33
	Philosophie du droit	☐	3	3	33
	& Choisir 1 CM entre :				
	Droit des étrangers	☐	2	2	33
Construire des compétences juridiques et linguistiques spécialisées dans l'espace européen et hispano-américain	2 CM obligatoires		6	6	66
	UE1 : 2 CM obligatoires		4	4	36
	Derecho del medio ambiente latinoamericano / Droit de l'environnement latino-américain	☐	2	2	18
	Contencioso constitucional latinoamericano / Contentieux constitutionnel latino-américain	☐	2	2	18
	UE2 : 2 TD obligatoires		2	2	30
	Integración del derecho europeo en España / Intégration du droit de l'UE en Espagne	☐	1	1	15
	Simulación de traducción e interpretación jurídica / Simulation de traduction et interprétariat juridique	☐	1	1	15
	Enseignements soumis aux Points Bonus :				
	Les points bonus attribués peuvent majorer la moyenne semestrielle d'un maximum de 0,5 point. Quand l'étudiant réalise 2 activités, les points bonus obtenus pour chacune des activités se cumulent dans la limite de 0,5 point supplémentaire par semestre. Chaque activité est évaluée par une note sur 20. Le barème d'attribution de points bonus au semestre est le suivant : 0 à 9,99/20 : 0 point; de 10/20 à 11,99/20 : 0,1 point; de 12 à 13,99/20 : 0,15 point; de 14 à 15,99/20 : 0,2 point; de 16 à 20/20 : 0,25 point. La moyenne semestrielle de l'étudiant prise en compte par le jury est la moyenne résultant des notes obtenues dans les différentes évaluations prévues par la maquette majorée des points bonus acquis. En cas de redoublement, les points bonus au titre de l'année N ne sont pas conservés pour l'année N+1. La liste des activités éligibles aux points bonus et l'attribution des points bonus sont validés par la commission dédiée de l'établissement (cf. détails sur la page points bonus sur www.cyu.fr)				
	Valoriser son engagement dans la société				